



4^{ème} Séminaire SPILF – 17&18 mars 2022

Implémenter un programme de Bon Usage des Anti-infectieux

Coordonnateurs : V. MEYSSONNIER & E. BONNET

OBJECTIFS

Devenir un référent capable de mettre en place un programme de bon usage des anti-infectieux dans son établissement d'exercice et/ou territoire de santé.

Le programme abordera les différentes stratégies utilisées dans les programmes de bon usage, leur impact en termes de consommations d'antibiotiques et d'antibiorésistance et les outils utiles au référent (surveillance des consommations et de la résistance, outils informatiques de partage et valorisation de l'activité transversale).

SELECTION DES PARTICIPANTS

Sélection par ordre de réception des candidatures répondant aux critères suivants :

- Etre référent antibiotique d'un établissement de santé
- OU être jeune infectiologue inscrit au DES de MIT, avec comme projet de devenir référent antibiotique
- ET s'engager à fournir un retour d'expérience dans l'année suivant le séminaire concernant la contribution de la formation sur sa pratique.

COMMENT CANDIDATER (hors modalité d'inscriptions en ligne)

Par mail à Christèle Chéneau : c.cheneau@infectiologie.com

Une lettre de motivation précisant :

- La fonction, spécialité et type d'activité au sein de l'établissement de santé
- Les attentes du séminaire

MODALITE D'INSCRIPTION ET TARIFS

Le séminaire est géré par la Infectio DPC et se déroulera sur 2 jours dans les locaux de la Maison de l'Infectiologie à Paris (Métro République).

Il est désormais validant DPC (Développement Professionnel Continu), reconnue comme programme intégré. Pour y participer vous devez donc obligatoirement être inscrit dans le cadre du DPC. Attention, le nombre de place est limité.

Modalités de l'inscription en ligne

Votre intérêt à participer à cette formation DPC est de satisfaire votre obligation triennale de suivre un programme DPC et d'être acteur de votre formation.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant au titre du DPC (référence programme ANDPC : 14682100003)

La démarche est simple :

- * Si vous êtes Salarié hospitalier : la prise en charge des frais pédagogiques s'effectue directement par votre service formation dont vous devez fournir les coordonnées
- * Si vous êtes Libéral ou Salarié en centre de santé : vous devez à la fois vous inscrire sur le site du séminaire et sur celui de l'agence nationale du DPC mondpc.fr afin d'être indemnisé pour votre participation

Il est nécessaire de rédiger sous Word AVANT le 1^{er} mars 2022 un court document (mode télégraphique et une page maximum) avec 3 points :

- Projets de bon usage des anti-infectieux au sein de votre structure ou secteur d'activité (imaginés, en cours, stoppés, échecs, réussites)
- Barrières identifiées

L'adresser auprès de c.cheneau@infectiologie.com



4^{ème} Séminaire SPILF – 17&18 mars 2022

Implémenter un programme de Bon Usage des Anti-infectieux

Coordonnateurs : V. MEYSSONNIER & E.BONNET

Une fois l'inscription faite, vous recevrez par e-mail la convention à faire signer par votre service formation (pour les salariés) ainsi que la facture pro forma afférente à régler par leurs soins.

2. Complétez le pré-test qui vous sera adressé par mail avant le séminaire
3. Complétez le post-test en ligne au cours du mois suivant le séminaire

Tarif d'inscription

Montant des droits d'inscription : 1 000 euros

Comprend l'accès :

- aux deux journées de séminaire,
- aux déjeuners sur les des deux journée
- à une nuit d'hôtel dans le quartier République proche du site du séminaire

Le transport aller et retour reste à la charge du participant

Un certificat de présence sera adressé après le séminaire par mail.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{er} mars 2022 sur c.cheneau@infectiologie.com